



UNION FRANCOPHONE DES
HUISSIERS DE JUSTICE

Formation sur les procédures européennes

24 novembre 2015

5100 Namur - Wierde

- Le règlement 1215/2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matières civile et commerciale
- Le règlement 655/2014 portant création d'une procédure de saisie conservatoire des comptes bancaires

■ Contenu

■ Le règlement Bruxelles I - ce qu'il faut encore en retenir, et le règlement Bruxelles I bis – tout ce qu'il faut savoir.

Le 10 janvier 2015 est entré en vigueur le nouveau règlement Bruxelles I *bis* sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. D'importantes innovations y sont apportées, notamment la suppression de l'exequatur.

Les droits des consommateurs et des salariés y sont renforcés en leur permettant de bénéficier de règles de compétence qui leur sont favorables.

Dans un même souci de simplification, des nouvelles normes en matière de litispendance et de connexité ont été adoptées.

Cette formation sera l'occasion d'une analyse pratique de toutes ces modifications et de leur impact sur le travail des huissiers de justice.

Le règlement Bruxelles I, n'est pas mort pour autant. Il reste d'application pour toutes les affaires introduites avant le 10 janvier 2015. Ce sera donc aussi l'occasion d'en revoir les grands principes.

■ La saisie bancaire européenne – vers un recouvrement de créances sans frontières ?

Les disparités entre les différentes législations nationales en matière d'exécution ont toujours constitué de sérieux obstacles au recouvrement transfrontalier des créances.

Cherchant à remédier à cette situation, la commission européenne a mis en place une nouvelle procédure de saisie conservatoire des avoirs détenus par le débiteur sur un compte bancaire situé dans un autre Etat membre.

Cette procédure novatrice, totalement autonome et indépendante des droits nationaux dans les différents états membres, fera ici l'objet d'une analyse approfondie de ses grands principes.

■ Nos orateurs

Marie-Christine BAUCHE est candidate huissier de justice depuis 2000 dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Elle fait partie de l'équipe des formateurs de l'Union Francophone des Huissiers de Justice (UFHJ) et dispense régulièrement des cours à destination des stagiaires huissier de justice ainsi que des employés d'étude.

Elle préside également au sein de l'UFHJ le groupe de travail « visas pour l'étranger ».

Jérôme GUILLOT a été tour à tour, In-house lawyer chez ING Bank Luxembourg S.A. puis chez Arendt & Medernach. Il est actuellement avocat à la cour de Luxembourg depuis une dizaine d'années. Il a publié récemment:

■ ***Procédure administrative contentieuse ;***

Editions Larcier-Promoculture, 3ème édition ; 11 novembre 2013.

■ ***La médiation : un atout dans la gestion par les banques et par les PSF des relations avec leur clientèle ?***

Droit bancaire et financier au Luxembourg, 2014 - Editions Larcier-Anthémis ; 4 juin 2014.

■ ***Présentation du règlement (UE) N° 655/2014 du 15 mai 2014 portant création d'une procédure de saisie conservatoire des comptes bancaires ;***

Les Cahiers du Droit Luxembourgeois N° 24 / Editions Légitech; 1 avril 2015.

■ Programme - 24 novembre 2015

16h30 – 17h00 : Accueil des participants avec café/thé

17h00 – 18h30 : Règlement Bruxelles I, ce qu'il faut encore en retenir, et règlement Bruxelles I *bis*, tout ce qu'il faut savoir.

Par Marie-Christine BAUCHE, candidate huissier de justice

18h30 – 19h00 : Pause – café et rafraîchissements

19h00 – 20h30 : Saisie bancaire européenne – vers un recouvrement de créances sans frontières ?

Par Jérôme GUILLOT, avocat à la cour de Luxembourg (G-D)

■ Public cible

- Huissiers de justice, candidats huissier de justice, stagiaires et le personnel expérimenté des études.

■ Renseignements pratiques

■ Date

Mardi 24 novembre 2015 de 16h30 à 20h30.

■ Lieu

Espace UCM
Chaussée de Marche, 637
5100 Namur-Wierde
(Nationale 4, à 2 minutes de l'E411)



■ Frais et procédure d'inscription

120 EUROS

Le prix est toutefois réduit à 60 € à titre individuel et exclusif pour les membres de l'Union Francophone des Huissiers de Justice (UFHJ) en ordre de cotisation, ceux-ci sont alors priés de s'identifier sur le site d'inscription afin de pouvoir bénéficier de ce tarif qui leur est personnellement réservé.

Les annulations d'inscriptions ne sont pas possibles.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site www.ufhj.be/formations

Les confirmations et les notes de frais correspondantes suivront automatiquement par mail suite à votre inscription, dans la limite des places disponibles, à acquitter immédiatement sur le compte de l'UFHJ : BE60 1325 4237 8470, en suite de quoi vous recevrez un second courriel de confirmation.

■ Attestation de présence

A la fin de la formation, une attestation de présence sera délivrée à chaque participant l'ayant suivi dans son intégralité. Cette attestation permettra à chacun individuellement de demander un agrément correspondant en points sur sa carte de formation permanente, dans les deux mois.

Nombre de points juridiques : 3

■ Renseignements

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu auprès du Directeur des formations de l'UFHJ : Charles CHARLIER, Av. Albert 1er, 33 à HUY. Tél. 085.233320 / Fax. 085.233616.

Courriel : formations@ufhj.be

Nous sommes fiers de pouvoir vous présenter un premier rendez-vous de ce qui sera pour nous une nouvelle offre de formations permanentes, plus spécifiquement ciblée pour les huissiers de justice et les candidats huissier de justice. Fidèles cependant aux principes d'ouverture auxquels nous sommes attachés, nous accueillons également les autres participants, membres ou non-membres de l'UFHJ, externes ou internes à la profession d'huissier de justice, et plus particulièrement les stagiaires et les employés expérimentés de nos études, qui sont toujours les bienvenus à toutes nos formations.

Cette nouvelle offre complète ce que nous avons entrepris depuis 2012 : congrès tourné vers l'avenir, colloque, workshop, formations permanentes pour le personnel des études, étendues ensuite aux stagiaires, et aujourd'hui aux candidats et aux huissiers de justice.

Tout ceci n'a été possible que par l'union spontanée de bonnes volontés et par l'énergie de personnes qui restent prêtes à investir de leur disponibilité dans l'intérêt de toute notre corporation. Ces personnes ont compris que l'intérêt individuel ne passe durablement que par l'intérêt de tous, c'est donc sur ce principe que nous espérons pérenniser notre nouvelle offre de formations.

C'est aussi dans le respect de ces mêmes valeurs que l'UFHJ développe quotidiennement un travail fructueux pour le bien commun de toute notre profession.

Ce travail, nos résultats concrets, nos projets, nous espérons que vous les partagez avec enthousiasme et que vous continuerez alors à nous soutenir dans nos efforts.

Chers confrères, chers candidats, chers stagiaires, chers sympathisants, restons unis pour participer ensemble à l'élaboration des projets de demain !

Votre bien dévoué,

Quentin Debray
Président UFHJ

Inscriptions à l'Union Francophone des Huissiers de Justice sur le site www.ufhj.be